



AROPA 10 - infos

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS
AGRICOLAS ET AGRO-ALIMENTAIRES DE L'AUBE

Siège social et courrier : Chambre d'Agriculture de l'Aube, 2 bis rue Jeanne d'Arc – CS 44080 – 10014 TROYES CEDEX
e-mail : aropa10@orange.fr – Web. www.fnaropa.fr

Numéro 23

décembre 2017

Dans ce numéro

EDITORIAL

EDITORIAL

VIE DE L'ASSOCIATION :

- **Assemblée Générale 2018**
- *Compte-rendu du voyage en Croatie*
- *Compte-rendu de la sortie d'une journée à Paris*

Les rendez-vous de 2018 :

- *Rencontre festive du 13 janvier 2018*
- *Proposition de voyage en Irlande*
- *Séjour-vacances saison 2018*

Actualités :

- *Fonctionnement du CDCA*
- *Hausse du taux de CSG sur les pensions de retraite et les placements*
- *Convention 2016-2021 entre médecins libéraux et Assurance Maladie*

L'année 2017 s'est écoulée avec son lot de surprises, de changements, de gouvernants, des partis politiques qui se délitent, d'autres qui émergent, avec des dirigeants plus jeunes ; le changement tant espéré est peut-être là ?

Mais pour nous retraités, quelles influences auront toutes ces modifications ?

Le taux de la CSG augmente de 1,7% au premier janvier (1,7% de baisse du montant de nos retraites), cela doit permettre de baisser le taux des charges sociales des entreprises et de diminuer ainsi le coût du travail ; la réforme du code du travail, les principales mesures clés de la nouvelle convention de l'assurance maladie vont dans le bon sens pour assurer la pérennité de notre système social.

Bientôt la réforme des retraites, des nantis?, sauf que 54% des pensions des retraités sont en dessous du SMIC, 50% d'entre nous ne payent pas l'impôt sur le revenu, vous avez dits nantis !!!

Par contre, personne ne conteste notre rôle social au quotidien, notre investissement dans le bénévolat, l'aide que nous apportons à nos parents âgés, le soutien financier auprès de nos enfants et petits-enfants.

Cette réforme des retraites, promesse du candidat MACRON, proposée et soutenue par la FNAROPA, doit assurer l'équilibre financier et la pérennité du système, en offrant des droits à retraite équivalents, quel que soit le statut du futur retraité (fonctionnaire, salarié du privé, régimes spéciaux).

Même si ce changement n'impacte pas notre pension, nous devons rester attentifs et soutenir notre fédération nationale.

*Le Président,
Philippe Mocquery*

Décès de notre Président fondateur Marcel Pierrart

Le vendredi 29 septembre 2017, les membres du conseil d'administration ont accompagné Marcel Pierrart, le fondateur de notre association AROPA 10 à sa dernière demeure. Lors de notre Assemblée Générale 2018, nous lui rendrons l'hommage qui lui est dû.

VIE DE L'ASSOCIATION

En 2018, AROPA10 fêtera le 15^{ème} anniversaire de sa création et le franchissement du cap des 800 adhérents. Cette réalité conforte le développement de notre association et contribue à celui de la FNAROPA.

Pour marquer l'évènement, nous vous invitons à notre prochaine assemblée générale qui se tiendra **le jeudi 12 avril au Centre Sportif de Mesnil Saint Père**, en bordure du lac.

Après la partie statutaire et les interventions, vous participerez à une dégustation des vins du monde, et nous vous proposerons de terminer cette rencontre dans la gaîté et la fantaisie avec l'humoriste Jean Martiny. Nous vous attendons nombreux.

**En cette fin d'année,
nous vous présentons nos meilleurs vœux
à toutes et à tous pour 2018**

GRAND TOUR DE CROATIE



La Croatie est la destination qui avait été choisie cette année pour un séjour d'une semaine, du 19 au 26 septembre, destination qui a fait l'unanimité auprès des 36 participants.

Partis de Vatry, et après 3 heures de vol, nous atterrissions à Dubrovnik, bien nommée « Perle de l'Adriatique ». Deux journées sur place nous a permis de découvrir cette forteresse aux couleurs ocre, surplombant une mer aux eaux turquoise.

Tout fut émerveillement, tant par l'architecture que par le folklore, et ces impressions se confirmèrent en longeant la côte très découpée

vers le nord, avec une incursion dans la nature éblouissante du Monténégro, en longeant les bouches de Kotor, la plus grande calanque de la Méditerranée.

Ce superbe périple s'est terminé par la visite du site consacré par l'Unesco, « les lacs de Plivice », clôturant un séjour ayant offert un heureux mélange de paysages d'une rare beauté, de villes et d'îles pittoresques, de beaux hôtels, le tout magnifié aussi par une guide très professionnelle et pratiquant un français parfait.

SORTIE D'UNE JOURNÉE A PARIS



Le 28 septembre, nous étions 37 participants au voyage d'une journée en direction de Paris.

Arrivés sur les bords de Seine, nous avons déjeuné sur un bateau-mouche. Au cours de ce repas d'excellente qualité, nous avons pu apprécier les monuments de Paris, après le passage du pont d'Iéna puis celui Alexandre III, jusqu'au tour de l'île St Louis. Nous avons pu également admirer quelques-uns des plus beaux bâtiments de notre capitale : la cathédrale Notre Dame de Paris, l'Hôtel de Ville, l'Assemblée Nationale, le Palais du Louvre, le Musée d'Orsay, Les Tuileries, Le Grand Palais et bien d'autres ... accompagnés dans notre

balade d'une chanteuse qui interprétait des chansons anciennes et nouvelles de la vie parisienne.

Nous nous sommes rendus ensuite vers le musée Grévin, avec quelques bouchons (des retraités manifestaient contre la hausse de la CSG !). Certains se sont fait photographier avec leurs idoles, des politiques, des écrivains, des people, des sportifs, des journalistes. Un moment aussi pour réviser notre histoire de France !

De retour à Troyes avec notre chauffeur Benjamin, nous nous sommes donné rendez-vous à l'année prochaine.



LES RENDEZ-VOUS DE 2018

RENCONTRE FESTIVE DU SAMEDI 13 JANVIER 2018

Pour bien commencer la nouvelle année, le Conseil d'Administration invite les adhérents, conjoints et amis à se retrouver, à 15 h. à l'amphithéâtre de la Maison de l'Agriculture à Troyes, pour une comédie intitulée « un héritage presque parfait » et jouée avec beaucoup de talent par la troupe de théâtre « l'Etoile » d'Arcis sur Aube. Nous nous retrouverons ensuite pour un moment de convivialité autour de la galette des rois et du verre de l'amitié. **Les inscriptions sont à adresser à AROPA10 avant le 31 décembre 2017 (participation de 10 €/personne).**

PROPOSITION DE VOYAGE

En 2018, nous vous invitons à découvrir **l'Irlande**, du 19 au 26 juin (8 jours/7 nuits), départ de Troyes en autocar et transport aérien de Paris Orly.



« Monde de légendes qui abrite le peuple le plus chaleureux de la terre, l'Irlande est un kaléidoscope d'émotions, de sensations, d'émerveillements et de senteurs. Emotions des vieilles ballades irlandaises, dans les pubs arrosés de Guinness et de Paddy. Sensations, avec les vertigineuses falaises et les châteaux médiévaux. Émerveillements des paysages sublimes. Senteurs des chaumières, où flambe un feu de tourbe à l'abri des siècles ».

Tarif : 1352 € en pension complète, chambre double (base 30 personnes). **Inscription auprès d'AROPA10 avant le 9 janvier 2018.**

Programme détaillé disponible sur notre site internet :

www.fnaropa.fr, « mon espace adhérent ».

SEJOURS VACANCES – SAISON 2018

PALMIERS OCEAN et TOHAPI : nous avons renouvelé notre partenariat pour la location de mobil-home sur plus de 150 campings situés en France, en Espagne et en Italie.

Le prix de location démarre à 170 €/semaine, hors juillet et août. Les adhérents intéressés peuvent demander les listes de campings et les tarifs auprès d'AROPA10.

ODALYS : location de mobil-home, résidences, appart-hôtels : réduction de – 10 à – 28 % sur le prix catalogue. Renseignements et réservations auprès du partenaire.

ACTUALITES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Le **CDCA** est chargé, dans chaque département, de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques liées à l'Autonomie et la Citoyenneté des personnes âgées et handicapées.

François MAILIER (titulaire) et **Jean Pierre MENU** (suppléant) représentent la Fédération Nationale des Retraités (**FNAR**). Après l'installation de cette nouvelle structure qui succède au CODERPA, plusieurs commissions spécialisées et thématiques de travail (droits des usagés, transports, accès aux soins, hébergement ...) ont été mises en place.

HAUSSE DU TAUX DE CSG SUR LES PENSIONS DE RETRAITE ET LES PLACEMENTS

Le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2018 prévoit une hausse de 1,7 point de la contribution Sociale Généralisée (CSG) qui s'appliquera à tous les revenus, y compris les pensions, les revenus de placement et du patrimoine.

En ce qui concerne les pensions de retraite et d'invalidité, cette augmentation ne concernera pas dans les faits les personnes qui bénéficient sur ces revenus du taux réduit de CSG de 3,8 % ou d'une exonération totale de CSG/CRDS. Plus précisément, ce sont les ménages dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 14 404 € par an pour un célibataire ou 22 096 € pour un couple. Au-dessus de ces seuils, soit pour près de 7 millions de retraités, la hausse de la CSG s'appliquera en totalité.

Pour les revenus du patrimoine pour lesquels les prélèvements sociaux sont recouvrés au vu de la déclaration de revenus déposée l'année suivante, cette augmentation devrait s'appliquer de manière rétroactive aux revenus encaissés depuis le début de l'année 2017. Par exemple, les loyers encaissés en 2017 et les plus-values sur titres réalisées en 2017 mais déclarées au printemps 2018 subiront de plein fouet la hausse de la CSG l'an prochain.

Pour les revenus de placement proprement dits pour lesquels les prélèvements sociaux sont recouverts au fil de l'eau, cette hausse s'appliquerait également aux revenus générés à compter du 1^{er} janvier 2018 : intérêts et dividendes, y compris ceux encaissés sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Compte tenu des autres prélèvements, le taux global des prélèvements sociaux dus pour cette catégorie de revenus devrait donc passer de 15,5 % à 17,2 %.

Jonathan Wojtkowiak
Conseiller en Patrimoine à Cerfrance

PRINCIPES GENERAUX DE LA CONVENTION 2016-2021 ETABLIE ENTRE MEDECINS LIBERAUX ET L'ASSURANCE MALADIE

1. Préambule : le 25/08/2016 l'assurance maladie et les représentants des médecins libéraux ont signé une nouvelle convention pour 5 ans avec pour objectif de faire progresser la santé avec les médecins, notamment à travers l'accès à la santé partout et pour tous.

2. Valoriser l'activité

- **Rémunération à l'acte** : concrètement les consultations sont regroupées en 4 grands ensembles correspondant à des situations cliniques ou des modalités de prise en charge de complexité croissante.
- **Rémunération au forfait** : pour 2018 elle a été simplifiée avec un forfait patientèle unique dont la valorisation dépend désormais des caractéristiques de la patientèle (âge, pathologie)
- **ROSP** : Rémunération sur objectif de santé publique. Celle-ci qui complète le paiement à l'acte du médecin libéral est un dispositif qui repose sur le suivi d'indicateurs portant sur la qualité de la pratique médicale. Elle est renforcée et élargie dans le domaine de la prévention et du suivi des pathologies chroniques.
- **Tarif des consultations** : la consultation de référence chez le généraliste est passée à 25€ au 1^{er} mai 2017 et à 30€ pour le spécialiste au 1^{er} Juillet 2017. Au 1^{er} octobre, l'avis ponctuel d'un spécialiste sur demande du médecin traitant est passé à 48€, il sera facturé 50€ au 1^{er} Juin 2018. Depuis le 1^{er} Novembre 2017, le coût d'une consultation complexe, dont la visite longue à domicile, est passé selon les cas de 46 ou 60€
(La tarification étant extrêmement complexe votre médecin traitant sera le plus à même pour vous orienter dans le cadre du respect du parcours des soins.)

3. Améliorer l'accès aux soins

- **Lutte contre les déserts médicaux** : les mesures pour encourager à une meilleure répartition des médecins en France et, en particulier, dans les zones identifiées comme « fragiles » sont renforcées avec l'aide à l'installation et les contrats de transition permettant de soutenir les médecins préparant leur cessation d'activité.
- **Maîtrise des dépassements**. Afin de poursuivre et accélérer la maîtrise des dépassements d'honoraires des dispositifs rénovés du contrat d'accès aux soins : OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (et OPTAM-CO pour les chirurgiens et les spécialistes de gynécologie-obstétrique) sont proposés.
- **Garantie de l'accès aux soins pour tous** : l'accès aux soins doit être garanti aux assurés en dehors des heures ouvrables ou lors des jours fériés, en ville comme en établissement de santé.

4. Renforcer la qualité des soins : le 1^{er} objectif de la convention est de garantir l'accès à tous à des soins de qualité en favorisant le juste soin dans toutes ses composantes : prévention et dépistage, suivi des pathologies chroniques, efficience des prescriptions avec réduction des actes inutiles ou redondants.

5. Moderniser les relations entre les médecins et l'assurance maladie. la nouvelle convention engage l'assurance maladie dans la simplification des démarches et l'amélioration de sa qualité de service auprès des médecins par la simplification de la facturation des actes et les téléservices et la télémedecine.

Pour plus de détails se reporter sur les sites **Convention2016.ameli.fr** ou **Annuaire.sante.ameli.fr**